

SOIRÉE PRIVILÈGE

Organisez vos
soirées clé en main
et défiscalisables
à la Maison
de la Danse !

Cette formule vous permettra à la fois d'offrir à vos collaborateurs ou à vos clients des soirées uniques et conviviales, mais aussi de devenir mécène de la Maison de la Danse. En organisant vos opérations avec cette formule, vous soutenez la Maison de la Danse dans tous ses projets.

VOTRE SOIRÉE SERA COMPOSÉE :

- D'une place de spectacle en première catégorie ;
- D'un repas convivial avant ou à l'issue du spectacle chez Ginger & Fred, le restaurant de la Maison de la Danse ;
- D'un programme de salle comprenant votre logo ;
- D'une visite des coulisses et du plateau à l'issue du spectacle.

LES AVANTAGES POUR VOTRE ENTREPRISE :

- Vous soutenez la danse et participez à la vie du premier établissement culturel de la région Auvergne-Rhône-Alpes en termes de fréquentation ;
- Les spectacles proposés par la Maison de la Danse, dansés par des compagnies provenant du monde entier, sont très divers. Ils ont donc de grandes chances de plaire à vos invités ;
- Vous pouvez défiscaliser ces opérations grâce à un reçu fiscal émis en fin d'année civile ;
- Votre logo et nom sont cités sur les programmes de salle des spectacles auxquels vous assisterez ;
- Vous devenez membre du Cercle des mécènes et partenaires de la Maison de la Danse.

TARIFS

200€ / personne
(défiscalisable à hauteur de 60%, soit un coût réel de 80€ / personne).

Exemple : Pour une soirée composée de 10 personnes, votre don sera de 2 000€ et son coût réel de 800€.

Ce montant représentant un don à la Maison de la Danse, il n'est pas soumis à la TVA.